



PV de l'Assemblée Générale statutaire du 2 février 2024

Présents : Laurent, Maximilien, Elisabeth, Aline, Thomas, Maxime, Adrien, Guillaume Hamoir, Manu, Julie, Anthony, Nicolas Manil, Frédéric, Dominique, Alain, Pascal Remy, Carine, Vincent, Pierre, Camille Paindaveine, Marie-Françoise.

Excusés : Edwin, Fabrice

Bilan Financier (Maxime)

Au niveau du Patrimoine, nous avons du matériel pour la somme de 12.294 euros
Il faudrait peut-être revoir le matériel encore fonctionnel.

En stock, nous disposons encore de goutte, d'oriflammes (il en reste 40) et d'amorces.

En créance (ce qu'on nous doit) : le paiement de sponsors, le montant perçu par deux cantinières (520 euros chez Mélanie et 364 euros + les préliminaires chez Axelle)

Sur le compte courant, nous possédons 14.746 euros

Sur le compte AFFER : 3.503 euros

En caisse : 840 euros

En 2023, nous avons réalisé un bénéfice de 4.678 euros (il faut y ajouter les 2 cantinières)

Les comptes précis et complets se trouvent chez Maxime.

Rapport des vérificateurs aux comptes

Les vérificateurs aux comptes soit Guillaume Hamoir et Manu Mouthuy se sont réunis le vendredi 2 février 2024. Il n'y avait pas de membre du bureau sauf le trésorier.

Il faut envoyer une invitation au bureau pour les prochaines réunions avec les vérificateurs aux comptes.

Manu lit les conclusions de la vérification des comptes.

L'assemblée approuve les comptes pour l'année 2023 et décharge les administrateurs de leurs responsabilités.

Les vérificateurs pour 2024 seront Manu Mouthuy et Anthony Mathot.

Budget Marche 2024

Les Zouaves fêtent leurs trente ans de Marche mais ils n'ont pas encore décidé leur budget consacré à cet anniversaire.

Chez les Canonniers, il y a 4 costumes dont deux appartiennent à Pascal.

Il souhaite revendre les deux autres à la Marche.

Il faudra en reparler en comité.

Manu profite du moment pour signaler qu'il y aura 2 garde-enfants et des enfants dans le peloton des canonniers.

Lors des tirs du canon seuls les 4 soldats seront présents près du canon.

Nominations

Secrétariat :

Elisabeth avait accepté le rôle de secrétaire pour un an.

Elle pose sa candidature pour les deux années à venir.

Le comité approuve sa candidature et la vote à l'unanimité.

Vice-Présidence :

Maximilien sera absent pendant 6 mois pour une formation pour son emploi.

Il préfère se retirer.

Il reste la « boîte aux lettres » de l'Association des marches de l'entre Sambre et Meuse.

Adrien pose sa candidature pour le poste de Vice-Président.

Le comité approuve sa candidature et la vote à l'unanimité.

Trésorerie

Maxime présente sa démission comme trésorier. Il accepte de garder le rôle pour le souper de demain.

Elisabeth relit le rôle du trésorier qu'Alain avait envoyé au comité.

Personne ne pose sa candidature après un tour de table afin que chacun donne son avis sur la raison de son refus.

Le poste de trésorier est un poste statutaire (publié au Moniteur). Il est donc impératif que quelqu'un endosse cette responsabilité.

Laurent ne peut donc conclure cet AG au niveau des nominations. Une prochaine assemblée aura lieu dans les plus brefs délais avec la nomination d'un nouveau trésorier.

Approbation du R.O.I

Vincent donne 3 exemplaires du R.O.I. que tout le comité signe.

Un pour le bureau, un pour la secrétaire et un pour le scanner afin que Vincent le mette sur le site internet.

Laurent lève la séance de l'AG statutaire mais il la clôturera lors d'une prochaine AG.